

<b>Catégorie hiérarchique :</b>	A /A+
<b>Intitulé du poste :</b>	<b>Chargé de mission stratégie aires protégées et projets collectifs (h/f)</b>
<b>Affectation :</b>	Direction générale déléguée à la mobilisation de la société Direction des aires protégées Service d'appui aux parcs nationaux et aux réseaux nationaux d'aires protégées
<b>Positionnement hiérarchique :</b>	Sous l'autorité hiérarchique de la cheffe du service d'appui aux parcs nationaux et aux réseaux nationaux d'aires protégées
<b>Résidence administrative :</b>	Pérols (34)
<b>Conditions d'emploi :</b>	Emploi permanent à pourvoir soit par : - un fonctionnaire (détachement ou PNA) ou un agent déjà en CDI de droit public (portabilité envisageable) ; - en CDD de 3 ans (rémunération selon expérience professionnelle comprise entre 2 235 € et 3 041 € bruts mensuels)

### DESCRIPTION DES FONCTIONS

#### Contexte :

L'Office français de la biodiversité (OFB) est né le 1er janvier 2020. Ce nouvel établissement public, placé sous la tutelle des ministres chargés de l'environnement et de l'agriculture, a été créé pour protéger et restaurer la biodiversité. Il intègre les missions, les périmètres d'intervention et les 2 800 agents de l'Agence française pour la biodiversité (AFB) et de l'Office national de la chasse et de la faune sauvage (ONCFS).

Il contribue, s'agissant des milieux terrestres, aquatiques et marins, à la surveillance, la préservation, la gestion et la restauration de la biodiversité ainsi qu'à la gestion équilibrée et durable de l'eau en coordination avec la politique nationale de lutte contre le réchauffement climatique (loi n°2019-773 du 24 juillet).

Pour remplir ses missions, l'Office s'appuie sur des équipes pluridisciplinaires (inspecteurs de l'environnement, ingénieurs, vétérinaires, techniciens, personnels administratifs, etc.) réparties sur tout le territoire national. Il est organisé de façon matricielle pour prendre en compte tous les milieux, en transversalité, selon une articulation à trois niveaux :

- une échelle nationale où se définissent et se pilotent la politique et la stratégie de l'OFB (directions et délégations nationales) ;
- une échelle régionale où s'exercent la coordination et la déclinaison territoriale (directions régionales) ;
- des échelons départementaux et locaux, de mise en œuvre opérationnelle et spécifique (services départementaux, antennes de façade, parcs naturels marins, etc.).

La direction des aires protégées est placée au sein de la direction générale déléguée « mobilisation de la société ». Elle comprend deux services, l'un dédié à l'appui aux aires protégées gérées en direct par l'OFB et aux aires marines protégées, l'autre à l'appui aux parcs nationaux et aux réseaux nationaux d'aires protégées (service au sein duquel est placé le présent poste).

Le service d'appui aux parcs nationaux et aux réseaux nationaux d'aires protégées coordonne le rattachement des parcs nationaux à l'OFB et anime le lien inter-parcs pour les fonctions « métiers ». Il anime également le lien aux réseaux nationaux et territoriaux de gestionnaires d'aires protégées, en bilatéral comme en multilatéral.

:

Dans la dynamique nationale « aires protégées », ce poste inscrit son activité dans le cadre de la participation active de l'OFB à la mise en œuvre et au suivi global de la stratégie nationale des aires protégées 2030 et de son premier plan d'action triennal, publiés en janvier 2021.

## Description du poste :

### Mission :

Le chargé de mission «stratégie aires protégées et projets collectifs» assure la coordination pour l'OFB, en transversalité interne comme externe, du suivi de mise en œuvre de la stratégie nationale des aires protégées. Il anime également les échanges visant à développer des projets collectifs pour et entre les réseaux nationaux d'aires protégées, externes ou gérées par l'OFB. Il(elle) contribue au lien entre échelons nationaux et territoriaux sur ces enjeux.

### Activités principales :

- Assurer un rôle pivot dans la contribution de l'OFB au suivi global de la mise en œuvre de la stratégie nationale des aires protégées et de ses plans d'action triennaux successifs, en transversalité interne OFB comme en lien externe aux acteurs, dans le cadre de l'appui au Ministère pour le suivi global de la stratégie.
- Contribuer à l'implication de l'établissement et des réseaux de gestionnaires d'aires protégées dans la mise en œuvre opérationnelle de la stratégie nationale des aires protégées
- Définir et mettre en œuvre des projets inter aires protégées, en cohérence avec les axes de la stratégie nationale des aires protégées et sa déclinaison par l'OFB, et en lien avec les priorités de la Conférence des Aires protégées, l'action des ARB et des réseaux régionaux d'aires protégées qu'elles animent :
  - => en déclinaison des axes stratégiques et du plan d'action triennal de la stratégie nationale des aires protégées, et du plan national biodiversité
  - => sur des sujets permettant de présenter l'expérience ou la contribution des aires protégées françaises (changement climatique et biodiversité, intégration territoriale, mobilisation citoyenne...)
  - => sur les missions d'expérimentation des aires protégées et de transfert à d'autres territoires ou acteurs
  - => sur leurs liens avec les collectivités
  - => par l'appui aux réseaux de gestionnaires d'aires marines protégées, et plus largement aux réseaux nationaux des familles de gestionnaires
- Assurer un lien avec les autres directions de l'établissement pour la mobilisation de compétences et ressources utiles au développement de projets en appui aux réseaux et en inter-réseaux
- Faire le lien « national-territorial » sur les travaux entre familles d'aires protégées
- Contribuer à porter le message des aires protégées dans des instances nationales, européennes et internationales.

## RELATIONS LIEES AU POSTE

### Relations internes :

- Agents de la direction des aires protégées ;
- Collègues des autres directions nationales comme territoriales de l'OFB intervenant sur la gestion ou les thématiques liées aux aires protégées

### Relations externes :

- Ministère chargé de l'écologie, au niveau central et territorial
- Animateurs des réseaux nationaux et territoriaux de gestionnaires d'aires protégées
- Gestionnaires d'aires protégées externes à l'OFB
- Partenaires nationaux des réseaux d'aires protégées

## COMPETENCES ET QUALITES REQUISES

### Connaissances :

- Connaissance/expérience des aires protégées et de leurs gestionnaires
- Connaissance de l'organisation territoriale et grands acteurs territoriaux
- Bonne pratique de l'anglais

### Savoir-faire opérationnel :

- Concertation, animation de réseaux, production collective
- Animer des réunions en transversalité interne et externe
- Pilotage de projets ; montage de partenariats
- Capacités de synthèse, d'expression et de communication, orale et écrite

### **Savoir-être professionnel :**

- Écoute et ouverture
- Aptitude à la négociation et à la communication
- Esprit d'équipe : collaborer avec ses collègues ; solliciter leurs apports
- Persévérance et organisation

### **DEPOSER UNE CANDIDATURE**

Les personnes intéressées devront adresser leurs candidatures (CV détaillé et lettre de motivation) par courriel sous la référence **DAP-CMSTRATAPPC-F** à [recrutement@ofb.gouv.fr](mailto:recrutement@ofb.gouv.fr) , copie à [veronique.boussou@ofb.gouv.fr](mailto:veronique.boussou@ofb.gouv.fr)

Renseignements auprès de Michel Sommier, directeur de la direction des aires protégées (06 24 62 27 16) /

Ou Véronique Boussou, cheffe du service d'appui aux parcs nationaux et aux réseaux nationaux d'aires protégées

(06 44 28 14 90)

La date limite de dépôt des candidatures est fixée au **11 mars 2021**.